

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Benoit ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_274
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

03 - ÉLECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Le 5 juillet 2020, Monsieur Sébastien FAGNEN a été élu Maire-délégué de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Monsieur Sébastien FAGNEN a démissionné de son mandat de maire délégué de Cherbourg-Octeville le 24 octobre 2023 suite à son élection aux fonctions de sénateur, conformément aux articles LO 141-1 et LO 151 du code électoral relatifs à l'incompatibilité du cumul des mandats de sénateur et maire-délégué.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un maire délégué, conformément à l'article L.2113-12-2 et selon les conditions fixées à l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, pour la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Le Maire donne lecture des articles L.2113-12-2 et L.2122-7.

Le Maire recueille le nom des candidats. Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire délégué de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville au scrutin secret.

Après avoir procédé au vote électronique, conformément au règlement intérieur du conseil municipal, délibération DEL2020_358 du 16 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Benoit ARRIVÉ, maire, le résultat est le suivant :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants..... 55
c. Nombre d'abstentions..... 1
d. Nombre de blancs..... 11
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 43
f. Majorité absolue..... 22

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Catherine GENTILE	43	Quarante trois

Est élue : Catherine GENTILE, Monsieur le Maire procède à l'installation de la Maire déléguée nouvellement élue.

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 050-200056844-20231110-DEL2023_274-DE